

LA CONDUITE EN SÉCURITÉ

Les lignes électriques aériennes

Vous devez respecter des distances minimales de sécurité :

- 3 mètres et moins de 50 000 Volts,
- 5 mètres si plus de 50 000 Volts.



Les principales règles de sécurité

Vous devez particulièrement être vigilant dans les situations suivantes :



Le terrain
Risque de renversement



Le sous-cavage
Risque de basculement



Le cavage
Risque de basculement



Les travaux en bord de trou
Risque de glissement

LA STABILITÉ DE L'ENGIN

Vous devez vous assurer de la résistance des sols et de l'état des sous-sols.
Pour effectuer des travaux de terrassement, vous devez utiliser les stabilisateurs selon les instructions du constructeur.



En l'absence de stabilisateurs, utiliser les pneumatiques ou les chenilles qui délimitent la surface d'appui.



LES GRILLAGES AVERTISSEURS

Ils signalent la nature des réseaux enterrés.

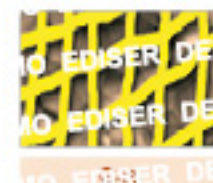
Quelques exemples :



Eau



Électricité



Utilisation des engins de chantiers



Recyclage conduite en sécurité des engins de chantier

Article R. 4323-55 et suivants du code du travail

La conduite des engins de chantier est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et actualisée chaque fois que nécessaire.

Le chef d'entreprise doit délivrer une autorisation de conduite après s'être assuré :

- de l'aptitude médicale du conducteur,
- que celui-ci a suivi une évaluation théorique et pratique de la conduite en sécurité (contrôle des connaissances et des savoir-faire),
- que celui-ci a connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le site d'utilisation.

Le conducteur doit conserver l'autorisation de conduite sur lui, dans l'entreprise et sur le voie publique.

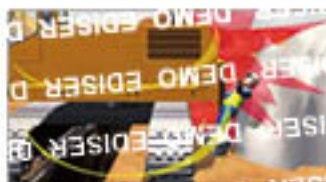
Le CACES® constitue un brevet de conduite. Le chef d'entreprise doit s'assurer que le conducteur possède le savoir-faire et les connaissances nécessaires à la conduite de l'engin de chantier. Le CACES® est la base de l'autorisation de conduite.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

En France, en 2012, on a dénombré :

- 609 651 accidents du travail avec arrêt,
- 40 136 accidents avec incapacité permanente,
- 558 accidents mortels.

Dans le secteur du BTP, les accidents de travail ont une fréquence et une gravité importante, notamment lors des chutes de hauteur et des accidents liés à l'utilisation des engins.



Statistiques des accidents du BTP pour l'année 2012 :

- 107 715 accidents avec arrêt,
- 7 873 accidents avec incapacité permanente,
- 131 décès.

Les causes d'accident d'engins de chantier

Les accidents peuvent être dus au conducteur, au matériel et à l'environnement.

Les causes liées au conducteur :

- conducteur non formé,
- non connaissance du type d'engin,
- élévation de personnel,
- charge haute ou instable,
- défaut de greffage,
- piéton écrasé par l'engin,
- renversement ou basculement de l'engin,
- chute du conducteur lors de la montée et descente de l'engin.



Les causes liées au matériel :

- problème de freins,
- roues dangereuses,
- défaillance de l'hydraulique,
- absence de protecteur,
- incident en maintenance,
- non-conformité du matériel.



Les causes liées à l'environnement :

- état du sol et du sous-sol,
- manque de visibilité,
- disposition des lieux de travail,
- stockage dangereux,
- contact avec une ligne électrique,
- éboulement.



LE CONDUCTEUR ET LA CONDUITE

La prise de poste

À la prise de poste, le conducteur doit vérifier l'adéquation entre le travail à effectuer, l'environnement et le matériel.

Pour cela, il doit :

- prendre connaissance du travail à réaliser, la nature des charges à manipuler,
- examiner son environnement : sols, sous-sols, fils électriques aériens, plan de circulation...
- contrôler les capacités de son engin, son gabarit et l'équipement mis en place.

Chaque nouveau conducteur doit régler le siège et attacher la ceinture de sécurité au lieu de destination.

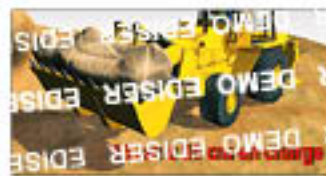
Conseil de sécurité :

Pour éviter les chutes, le conducteur doit toujours monter et descendre face à l'engin en assurant ses appuis. Il doit utiliser la poignée et le marchepied prévus à ces effets.



Les règles de conduite

En circulation, les équipements doivent être inclinés vers l'arrière et se trouver entre 15 cm et 30 cm du sol en fonction de la zone d'évolution.



Lorsque vous suivez un autre véhicule, vous devez maintenir un intervalle de sécurité d'au moins 2 secondes afin d'avoir le temps de réagir et de freiner en cas d'urgence.



Vous devez adapter votre vitesse à la configuration du terrain d'intervention dans les zones à risques comme les virages, les intersections, les endroits fréquentés par les piétons.



En cas de danger immédiat ou dans les zones avec peu de visibilité, utilisez l'avertisseur sonore pour signaler votre présence.



Vous devez respecter les panneaux et les règles de circulation rencontrés dans l'entreprise, sur les chantiers et sur la voie publique.

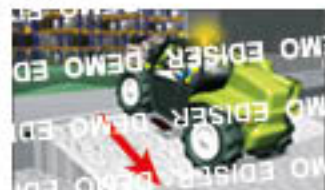


Un engin à vide ou à charge doit, en principe, monter une pente en marche avant.

En général, pour descendre une pente :



à vide : en marche avant



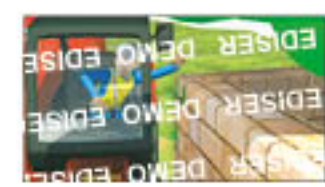
à charge : en marche arrière

vous ne devez jamais circuler en travers de la pente.

Si la visibilité vers l'avant est insuffisante lors du transport d'une charge volumineuse, vous devez circuler en marche arrière. Cette manœuvre doit rester exceptionnelle et sur de courtes distances.



En circulation, vous ne devez jamais laisser dépasser, même temporairement, une partie du corps en dehors du gabarit de votre engin.



Avant de vous engager sur une passerelle ou un pont, vous devez vous assurer de son état, de sa capacité et de son gabarit.

L'arrêt en fin de travail

À la fin du travail, vous devez :

- stationner l'engin à l'endroit prévu,
- le mettre en position de sécurité,
- retirer la clé,
- actionner le coupe-circuit,
- avertir des éventuelles anomalies.

